



**CTSD du 05 MAI 2022 – COUR D'APPEL D'ORLEANS**

**DECLARATION LIMNAIRE**

La justice est lente a-t-on coutume d'entendre.

Pour nous, fonctionnaires des services judiciaires, ce poncif raisonne durement. Mieux que quiconque, nous sommes les témoins des dysfonctionnements qui la gangrènent et bien que nous alertons depuis de nombreuses années le ministère sur ses maux, nous restons bien souvent sans réponse à la hauteur des enjeux.

Les différentes instances et remontées n'y changent rien :

- Le manque de personnels fait toujours rage ;
- Les moyens informatiques sont restés figés au XXe siècle ;
- La reconnaissance semble s'être perdue dans les méandres des couloirs de nos juridictions ;
- La précarisation des métiers de greffe n'a jamais été aussi forte...

Nous l'avons souvent dit, la crise sanitaire fut l'occasion d'exacerber les failles de notre institution. L'occasion d'y remédier s'offrait au ministère et pourtant, hormis le déploiement d'ultraportables et la mise en place du télétravail, peu d'avancées majeures ont éclos de cette période. Pire, les crises se succédant, de nouvelles difficultés ont prospéré et à la question de la dégradation des conditions de travail s'est ajouté l'effondrement du pouvoir d'achat qui frappe chaque mois de plus en plus de collègues.

**L'UNSA SJ – première organisation syndicale du ministère - revendique une revalorisation de 10% du point d'indice** afin de prendre en compte les cinq longues années de gel des salaires et l'envolée de l'inflation : **vivre dignement de son travail ne doit pas être une option ! C'est un droit !**

Si l'UNSA se félicite de la **revalorisation de l'IFSE des corps spécifiques** et du **reclassement attendu et mérité des adjoints administratifs et techniques**, nous revendiquons également une revalorisation générale des grilles indiciaires qui ne laisserait pas sur le bord de la route certains d'entre nous ! Comment accepter que les adjoints C3 ne puissent bénéficier eux aussi de nouvelles grilles dès lors qu'ils ont atteint le 3<sup>e</sup> échelon ? Leur maigre rémunération suffirait-elle à la reconnaissance de leur engagement professionnel ?

La précarisation de nos métiers ne prend pas seulement racine dans la frilosité de nos salaires. Elle s'immisce également dans la prolifération de contrats à durée déterminée qui outre le fait de ne pas offrir de sécurité aux collègues concernés n'apportent rien de pérenne

dans les greffes et est donc source d'inquiétude. Nombre de contractuels désireraient et mériteraient amplement d'enrichir nos équipes via les canaux habituels. Les sucres rapides, ça suffit !

Que dire enfin de nos matériels informatiques ? La question de leur déficience est abordée à chaque instance depuis plusieurs années sans qu'aucune amélioration notable ne soit appréciée sur le terrain. Il n'est pas une semaine sans qu'une demi-journée soit perdue par tel ou tel service –voire pour l'ensemble d'un palais- à cause d'une panne... Ce délai explose quelque fois et fait perdre jusqu'à trois jours de travail pour les greffes. Nous souhaiterions savoir ce qui est concrètement mis en œuvre par le ministère pour répondre à ces difficultés.

La justice est lente a-t-on coutume de dire.

Si la volonté des personnels de greffe de la voir avancer et accélérer, pour qu'elle soit enfin rendue dans des délais raisonnables et faisant sens n'est plus à démontrer, il est urgent que nos revendications soient entendues et qu'elles trouvent enfin une réponse claire !

Les membres de l'UNSa-SJ de la CA d'Orléans